

## **USLD AUSSILLON MAISON DU DR MIAS**

### **LES TARIFS**

*Les frais de séjour sont facturés au mois, à terme échu.*

#### **Hébergement USLD :**

✚ Chambre individuelle : 61,49€

#### **Hébergement USLD (- de 60 ans) :**

✚ Chambre individuelle : 88,72€

#### **Dépendance USLD :**

✚ GIR 1 et 2 : 28,75€

✚ GIR 3 et 4 : 18,24€

✚ GIR 5 et 6 : 7,74€

#### **Modalités et conditions de facturation et de paiement :**

- Les frais de séjour sont facturés au mois, à terme échu.
- Le paiement devra s'effectuer à réception de la facture :
  - o auprès du Trésor Public, TSA 20005, 94974 Créteil cedex 9,
  - o par prélèvement bancaire,
  - o ou directement sur le site internet du CHIC [www.chic-cm.fr](http://www.chic-cm.fr)



## **USLD AUSSILLON MAISON DU DR MIAS**

300 Rue de la PAIX  
81200 AUSSILLON

**☎ : 05 63 97 51 02**

**✉ : [usld.admissions@chic-cm.fr](mailto:usld.admissions@chic-cm.fr)**

## PROCEDURE A SUIVRE POUR INSTRUIRE UNE DEMANDE D'INSCRIPTION EN EHPAD/USLD

Les dossiers de demandes d'admissions sont à instruire en ligne :

→ Connectez-vous au site [www.viatrajectoire.fr](http://www.viatrajectoire.fr)

- ✚ Cliquer sur « espace particulier »
- ✚ Suivez la démarche en ligne
- ✚ Conserver votre numéro de dossier et votre mot de passe.

### Documents à fournir en priorité pour la constitution du dossier dans VIA TRAJECTOIRE :

#### **Etat civil :**

- ✚ Livret de famille complet (toutes les pages) ou extrait d'acte de naissance intégral
- ✚ Carte Nationale d'Identité, recto verso
- ✚ Ordonnance du juge en cas de mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale...)

#### **Situation économique :**

- ✚ Dernier avis d'imposition sur le revenu
- ✚ Dernier relevé de compte bancaire et synthèse de l'épargne
- ✚ Relevé d'identité bancaire (RIB)

### Documents à fournir pour que le dossier d'admission soit complet lors de l'admission :

- ✚ Attestation de droits à la Sécurité Sociale
- ✚ Carte mutuelle, recto verso
- ✚ Taxe(s) foncière(s)
- ✚ Attestation de responsabilité civile (dans le contrat assurance habitation)
- ✚ Carte d'invalidité, pour les personnes de moins de 60 ans
- ✚ Notification APA du Conseil Départemental si bénéficiaire
- ✚ Notification de l'Allocation Logement (CAF) si bénéficiaire
- ✚ Coordonnées des enfants (postales, téléphoniques, mails)

### **Aides financières possibles à solliciter pour les frais d'hébergement :**

- ✚ **APA établissement** (dossier à constituer et à envoyer au Conseil Départemental au moment de l'admission). L'APA interviendra sur le tarif dépendance (GIR 1 à GIR 4) appliqué par l'Etablissement.
- ✚ **Allocation logement CAF ou MSA** (dossier à constituer à l'entrée en Etablissement).
- ✚ **Aide Sociale à l'hébergement** (dossier à retirer en mairie) : aide sociale soumise à récupération sur la succession, et étant subsidiaire à l'obligation alimentaire.